

A close-up photograph of a young woman with short blonde hair, smiling warmly at the camera. She is wearing a light-colored, collared shirt. The background is blurred, showing other people in what appears to be a professional or social setting.

| LA SANTÉ AU TRAVAIL |

# un enjeu pour TOUS

LES ESSENTIELS À CONNAÎTRE



# Votre atout Prévention Santé Travail

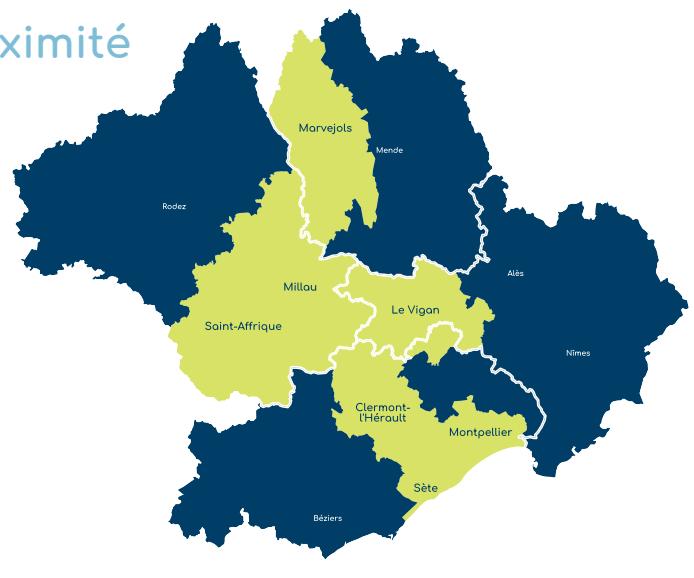
## Un maillage territorial de proximité

**2<sup>e</sup>**  
SERVICE DE PRÉVENTION  
ET DE SANTÉ AU TRAVAIL  
D'OCCITANIE

**ENV. 200 000**  
SALARISÉS SUIVIS

**PRÈS DE 20 000**  
ENTREPRISES ADHÉRENTES

**240**  
COLLABORATEURS  
RÉPARTIS SUR **14 SITES**



## Notre mission s'articule autour de 5 grands axes

La prévention, le suivi médical, le conseil, l'analyse des risques et la traçabilité, et se décline précisément :

- évaluer et analyser les risques pour mieux conseiller les entreprises ;
- conseiller les employeurs et les travailleurs afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels ;
- assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs ;
- participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles ;
- promouvoir la santé au travail et la santé publique ;
- prévenir les risques en santé mentale ;
- prévenir la désinsertion professionnelle.

CERTIFIÉ ISO 9001  
& SPEC 2217 - NIVEAU 3



Cher adhérent,

Bienvenue chez **EnSanté**.



Votre entreprise rejoint un Service de Prévention et de Santé au Travail dont la mission est simple : **vous accompagner durablement pour protéger la santé de vos salariés et améliorer les conditions de travail**. La prévention des risques professionnels, le suivi de santé au travail, la lutte contre la désinsertion professionnelle et l'appui aux employeurs dans leurs obligations légales sont au cœur de notre action quotidienne.

Nos équipes pluridisciplinaires – médecins du travail, infirmiers en santé au travail, ergonomes, psychologues, préventeurs – sont à vos côtés pour **analyser vos besoins, construire des actions de prévention adaptées et vous conseiller à chaque étape**.

Vous pouvez compter sur EnSanté pour vous apporter **expertise, réactivité et proximité**, au service de la performance durable de votre entreprise et du bien-être de vos collaborateurs.

Cet agenda symbolise le début de votre parcours avec nous.

Nous sommes heureux de vous accueillir et de vous accompagner dans la durée.

**Eric BRUNEL**  
Président du Conseil d'Administration EnSanté



## Une offre de services adaptée aux besoins de chaque entreprise

**EnSanté**  
vous accompagne  
dans la promotion  
de la santé,  
de la sécurité  
et du bien-être  
au travail.

Parce que la santé au travail est un facteur clé de réussite pour toute organisation, nous mettons à votre disposition une gamme complète de conseils, d'accompagnements et de sensibilisations en matière de prévention. Des collaborateurs en bonne santé sont plus engagés, plus performants et moins sujets à l'absentéisme. C'est pourquoi notre équipe d'experts s'engage à travailler à vos côtés pour instaurer un environnement de travail sain et sécurisé, en cultivant une véritable culture de prévention.

	Offre sociale	Offre spécifique	Offre complémentaire	Offre fonction publique
Cible	Tous les adhérents et leurs salariés (et employeurs non-salariés)	Indépendants volontaires. Pas de compétence géographique	Aux seuls adhérents du SPSTI	Les trois fonctions publiques
Contrat	Contrat d'adhésion	Contrat d'affiliation	Contrat de service	Convention
Engagement	Obligations réglementaires. Indicateurs d'effectivité. Certificat. Agrément.	Engagement contractuel	Engagement contractuel	Obligations réglementaires applicables à la fonction publique
Financement	Financée par les cotisations mutualisées per capita	Financée par les prix de l'affiliation	Financée par la facturation des prestations	Financée par une facturation spécifique



## VOTRE PARCOURS PRÉVENTION

Toute démarche de prévention commence par la rédaction du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Véritable outil stratégique, il permet d'identifier les risques de votre entreprise, de prioriser les actions à mener et de construire un plan d'amélioration continue pour la santé et la sécurité au travail.

### ACCOMPAGNEMENT AU DUERP

Le DUERP recense l'ensemble des risques auxquels peuvent être exposés vos salariés et les mesures de prévention associées. Il constitue un document de référence indispensable pour piloter votre politique de prévention et assurer la traçabilité collective des expositions professionnelles.

Grâce à lui, vous pouvez :

- Identifier, analyser et hiérarchiser les risques ;
- Mettre en place des actions de prévention adaptées ;
- Assurer le suivi et la traçabilité des expositions dans le temps.



### APRÈS LE DUERP : AGIR POUR PRÉVENIR

Une fois le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) rédigé, l'enjeu est de passer à l'action. Le DUERP sert de base à un plan de prévention concret : prioriser les risques, planifier les actions, mobiliser les équipes.

Pour vous accompagner, EnSanté met à votre disposition des ateliers de prévention, des formations et un suivi personnalisé afin de transformer vos constats en actions durables :

- Renforcer la culture prévention de votre entreprise ;
- Outiller vos encadrants et vos salariés ;
- Améliorer la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.

**CHAQUE ACTION COMpte:**  
ensemble, faisons vivre votre parcours prévention.



# Les grandes étapes du parcours en santé au travail

VOUS  
ÊTES  
ICI

## ÉTAPE 1 L'ADHÉSION

À UN SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (SPST)

- ▷ OBJECTIF : inscrire l'entreprise dans un dispositif de prévention réglementaire. Vous avez adhéré chez EnSanté, après avoir transmis la liste de vos effectifs, des postes, des risques professionnels, des coordonnées RH, vous avez reçu un mail de bienvenue qui comprend :
  - VOTRE CERTIFICAT D'ADHÉSION
  - VOS IDENTIFIANTS ET CODE CONFIDENTIEL ESPACE ADHÉRENT
  - L'AFFECTATION DES ÉQUIPES DÉDIÉES
  - LES STATUTS & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## ÉTAPE 3 LE SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIÉS

- ▷ OBJECTIF : assurer la surveillance de la santé en lien avec les risques du poste.
- ORGANISATION DES VISITES MÉDICALES.
- CONSEILS AU SALARIÉ ET À L'EMPLOYEUR SUR L'ADÉQUATION POSTE/SANTÉ.
- TRACABILITÉ DES EXPOSITIONS ET SUIVI ADAPTÉ SELON LE TYPE DE POSTE (SIR, SIA, ETC.).

## ÉTAPE 5 LA GESTION DES SITUATIONS INDIVIDUELLES À RISQUE

- ▷ OBJECTIF : prévenir la désinsertion professionnelle.
- SIGNALEMENT DE SITUATIONS DE SANTÉ FRAGILISANT LE MAINTIEN EN EMPLOI.
- INTERVENTION DE LA CELLULE PDP (PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE).
- COORDINATION AVEC LES ACTEURS EXTERNES : EMPLOYEUR, CPAM, CAP EMPLOI, MÉDECIN TRAITANT, ETC.

## ÉTAPE 6 LE MAINTIEN ET L'ADAPTATION DANS L'EMPLOI

- ▷ OBJECTIF : favoriser la continuité du parcours professionnel.
- PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT DE POSTE OU DE RECLASSEMENT.
- ACCOMPAGNEMENT DU RETOUR AU TRAVAIL APRÈS UN ARRÊT LONG.
- SUIVI POST-AMÉNAGEMENT ET RETOUR D'EXPÉRIENCE.

## ÉTAPE 2 L'ÉVALUATION DES RISQUES ET LA PRÉVENTION PRIMAIRE

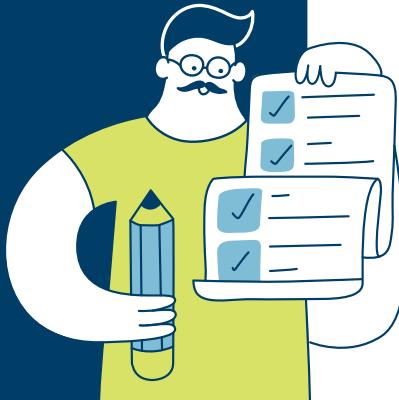
- ▷ OBJECTIF : identifier les risques professionnels et planifier la prévention.
- ÉLABORATION OU MISE À JOUR DU DUERP (DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS)
- ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL AVEC L'ÉQUIPE D'ENSANTÉ
- MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTIONS DE PRÉVENTION (EX : TMS, RPS, ADDICTIONS, BRUIT, ETC.)

## ÉTAPE 4 L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRISE DANS SES ACTIONS DE PRÉVENTION

- ▷ OBJECTIF : passer de la conformité à la prévention active.
- ACTIONS DE SENSIBILISATION, FORMATIONS, CAMPAGNES THÉMATIQUES (EX. SANTÉ MENTALE, SOMMEIL, ALIMENTATION, ETC.).
- ÉTUDES DE POSTE, ANALYSES D'ACCIDENT, ACCOMPAGNEMENT QVCT.
- CONSEILS PERSONNALISÉS DU MÉDECIN DU TRAVAIL ET DES INTERVENANTS ENSANTÉ.

## ÉTAPE 7 L'ÉVALUATION CONTINUE ET LA CULTURE SANTÉ-TRAVAIL

- ▷ OBJECTIF : inscrire durablement la santé au travail dans la stratégie de l'entreprise.
- MISE À JOUR DU DUERP ET DES PLANS DE PRÉVENTION (ACCOMPAGNEMENT PAR ENSANTÉ POSSIBLE).
- INTÉGRATION DE LA SANTÉ DANS LA POLITIQUE RSE ET DANS LE DIALOGUE SOCIAL.



## NOTRE OFFRE SOCLE



### La santé du dirigeant

SPÉCIFIQUE  
POUR NOS  
ADHÉRENTS

#### DÉTAILS DE LA PRISE EN CHARGE

##### LA PRISE EN CHARGE COMPREND :

###### Une consultation spécifique pour la santé du dirigeant:

- Une approche transversale et personnalisée axée sur les facteurs de risque : sédentarité, risques cardiovasculaires et psychosociaux.
- Approche cardiopulmonaire, évaluation des facteurs de risque et tests éventuels.

- Check-up vaccinal et mise en jour.
- Point sur les dépistages des cancers (ex : cancers du sein, colorectal) - si éligible.
- Approche des risques psychosociaux inhérents à la fonction du dirigeant.

#### CONFIDENTIALITÉ & CRÉNEAUX ADAPTÉS

Les consultations se déroulent dans un espace de parole et de confiance, sur des créneaux adaptés à votre activité.

##### SANTÉ DU DIRIGEANT : 1<sup>ER</sup> CAPITAL IMMATÉRIEL DE L'ENTREPRISE

Un dirigeant éprouvé, soumis au stress chronique ou négligeant sommeil et équilibre vie pro/perso, affaiblit sa capacité à voir clair, à motiver ses équipes et à anticiper.

Prendre soin de votre santé, c'est donc aussi préserver la pérennité et la performance de votre activité.



Dirigeant, chef d'entreprise, parce que votre bilan de santé est aussi important que votre bilan d'entreprise, PRENEZ RENDEZ-VOUS.

\*Offre réservée aux dirigeants non-salariés des entreprises adhérentes EnSanté



### La Prévention Primaire

#### L'évaluation des risques: agir avant que le risque n'apparaisse



Objectif : éviter l'altération de la santé du travailleur.



Logique : supprimer ou réduire les risques à la source.

##### CELA PASSE PAR :

- L'évaluation des risques professionnels (DUERP) et la mise en place d'actions de prévention.
- L'amélioration des conditions de travail : ergonomie, ventilation, bruit, produits chimiques, organisation des horaires, etc.
- Les actions de sensibilisation et de formation (ex : gestes et postures, gestion du stress, prévention des RPS).
- Les campagnes de vaccination ou de dépistage (campagne collective de santé publique).



#### ZOOM SUR LES ATELIERS DE PRÉVENTION

Afin de mieux appréhender les risques liés à l'activité professionnelle, de les anticiper et de les prévenir, le mieux c'est encore d'en parler.

EnSanté met en place des ateliers de prévention collective afin de promouvoir la prévention primaire dans les entreprises.

Ces temps d'échange aident à développer des axes de prévention avec une approche plus individualisée et permettent une meilleure acquisition via le partage d'expérience entre participants.



##### EXEMPLES DE THÉMATIQUES ABORDÉES :

- Conduites addictives
- Risques psychosociaux
- Troubles musculo-squelettiques
- Risque chimique
- Risque routier
- Etc...



POUR VOUS INSCRIRE,  
rendez-vous sur notre  
site internet ou scannez  
le QR code.



# La Prévention Secondaire

## Le suivi de l'État de santé des salariés: agir dès les premiers signes ou risques

► Objectif : détecter précocement un problème de santé pour éviter son aggravation.

► Logique : repérer, surveiller, intervenir tôt.

### CELA REPOSE SUR :

- Les visites médicales et de reprise effectuées par le SPST
- Les entretiens de repérage d'un risque de désinsertion professionnelle.
- Les suivis renforcés pour certains postes ou salariés vulnérables.



## LES VISITES OBLIGATOIRES

### ► La visite d'information et de prévention ou l'examen médical d'aptitude

**QUI EST CONCERNÉ ?**  
Tous les travailleurs bénéficient d'un suivi individuel. Cette visite est organisée différemment selon les risques auxquels l'employé sera exposé à son poste de travail.

### ► Le suivi périodique de l'état de santé du travailleur

**QUI EST CONCERNÉ ?**  
Tous les travailleurs font l'objet d'un suivi régulier de leur état de santé, dont l'organisation est adaptée aux risques spécifiques liés à leur poste de travail (VIP ou examen médical d'aptitude).



## LES VISITES & RENDEZ-VOUS RECOMMANDÉS

### ► La visite à la demande

Tous les travailleurs peuvent bénéficier d'une visite à la demande. Elle peut être demandée par le salarié, l'employeur ou le médecin du travail.

### ► La visite de préreprise pendant l'arrêt de travail

Tous les travailleurs peuvent bénéficier d'une visite de préreprise pendant un arrêt de travail d'au moins 30 jours. Cette visite peut-être demandée pendant l'arrêt de travail par le travailleur, son médecin traitant, les services médicaux de l'assurance maladie ou le médecin du travail.

### ► Le rendez-vous de liaison

Ce rendez-vous, non médical, facultatif, peut être organisé à l'initiative du salarié ou de son employeur dès 30 jours d'arrêt. Ce rendez-vous a pour objectif de maintenir un lien entre l'employeur et le salarié pendant son arrêt de travail.

### ► La visite de reprise après un arrêt de travail



**Cet examen médical est obligatoire :**

- après un congé maternité ;
- après une absence pour maladie professionnelle ;
- après une absence d'au moins trente jours consécutifs pour accident du travail ;
- après une absence d'au moins soixante jours pour maladie ou accident non professionnel.



### ► La visite de mi-carrière

**QUI EST CONCERNÉ ?**  
Tous les travailleurs entre ses 43 et 45 ans ou à une échéance déterminée par un accord de branche.

### ► La visite de fin de carrière ou le suivi postexposition

Organisée lors du départ à la retraite, la visite de fin de carrière concerne les travailleurs ayant été exposés à un ou plusieurs risques professionnels susceptibles d'affecter leur santé ou leur sécurité.



## La Prévention Tertiaire

### La gestion des situations individuelles à risque et le maintien en emploi: agir après que le dommage soit survenu

➤ Objectif : limiter les conséquences, éviter la récidive et favoriser le maintien en emploi.

➤ Logique : accompagnement, réinsertion, maintien.

#### CELA SE CONCRÉTISE PAR :

- Les actions de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP).
- Le suivi post-arrêt (visite de préprise, aménagement de poste, reclassement).
- Le travail avec les partenaires externes (CPAM, Cap emploi, MDPH...).
- Les accompagnements du retour au travail après burn-out ou accident.

#### DES ENJEUX DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL POUR L'ENTREPRISE ET SES SALARIÉS

Outre l'objectif essentiel pour le salarié de poursuivre sa carrière professionnelle en bonne santé, les enjeux pour l'entreprise sont nombreux, à savoir : améliorer sa QVCT et le dialogue social, réduire l'absentéisme et les coûts qui y sont liés.



## Zoom sur La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

La prévention de la désinsertion professionnelle est une prise en charge globale qui permet d'accompagner votre entreprise et ses salariés dans une démarche active de prévention.

#### ► ELLE ENGLOBE :

La **prévention primaire** qui vise à empêcher l'apparition du risque en éliminant ses causes. L'objectif premier étant d'améliorer les conditions de travail pour éviter qu'elles n'affectent négativement la santé des salariés et repérer les salariés en risque de désinsertion. (ex : Étude de poste).

La **prévention secondaire** qui est une mise en place d'actions correctives pour éviter que le risque connu impacte la santé des travailleurs. (ex : Aménagement de poste).

La **prévention tertiaire** qui intervient lors de la survenue d'un problème (maladie ou accident) et permet de limiter les complications ou les récidives. (ex : Maintien en emploi).

Lorsque la cellule PDP intervient dans le cadre du maintien en emploi, nous rentrons dans un processus d'**accompagnement** des personnes présentant un problème de santé avec un retentissement sur leurs capacités de travail, dans le but de les maintenir durablement en emploi dans des conditions compatibles dans la durée avec leur santé.



### LES MISSIONS de la cellule PDP

- Réaliser des actions de sensibilisation collectives
- Anticiper et/ou identifier les situations individuelles de risque de désinsertion professionnelle
- Mettre en œuvre, en lien avec l'employeur et le travailleur, des moyens et des mesures individuelles de prévention et d'accompagnement
- Participer avec les partenaires du maintien en emploi à l'accompagnement des travailleurs éligibles aux actions de prévention de la désinsertion professionnelle



POUR PLUS D'INFORMATION sur la PDP



## NOTRE OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Afin de mieux appréhender les risques liés à l'activité professionnelle, de les anticiper et de les prévenir, le mieux c'est encore de se former.

EnSanté met en place des formations pour accompagner votre entreprise dans la gestion des risques liés à l'activité professionnelle et également à former vos collaborateurs dans la gestion des situations d'urgence sur le lieu de travail.



### Formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

La formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) permet de former vos salariés à la prévention des troubles psychiques.

Cette première approche permet de repérer les premiers signes ou une détérioration d'un trouble de santé mentale et permet d'adopter un comportement adapté pour aider la personne qui présente ces signes.



### OBJECTIFS :

- Déstigmatiser la santé mentale
- Appréhender une personne en souffrance psychique
- Repérer les principaux troubles en santé mentale
- Adopter un comportement adapté
- En cas de crise, de relayer au service le plus adapté



### Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



#### OBJECTIFS :

- Être acteur de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- Agir efficacement face à une situation d'accident, en préservant l'état de la victime, dans l'attente des secours.



POUR PLUS D'INFORMATION  
sur les formations



## Focus sur nos actions de santé publique

À travers ses actions d'éducation à la santé, de lutte contre la sédentarité, ou encore des campagnes nationales comme Octobre Rose ou Movember, EnSanté participe directement à la prévention des maladies chroniques, au maintien dans l'emploi et au renforcement du bien-être au travail.



### NOS OBJECTIFS :

- **Inciter** toutes les personnes – femmes comme hommes – à devenir **actrices de leur santé**: dépistage, auto-surveillance, suivi médical, hygiène de vie.
- **Promouvoir des comportements sains en entreprise et en dehors**: activité physique, réduction de la sédentarité, alimentation équilibrée, hygiène générale.
- **Sensibiliser, informer, déstigmatiser**: santé féminine, santé masculine, santé mentale, prévention des maladies chroniques.
- **Intégrer la santé et la prévention dans la culture de l'entreprise**: faire de la santé au travail un enjeu global, partagé, durable.





Retrouvez toute l'actualité prévention sur :   
Plus d'infos sur [ensante.fr](http://ensante.fr)